Les Prévoyants de l'Avenir

Société civile de retraites

La recette de la 127e section s'élève à 3860 francs pour un effectif de 948 membres dont vingt nouveaux.

Situation générale de la Société au 31 décembre 1895 :

Sociétaires, 191.400.
Capital inaliénable, 15 millions 744,937 fr.
Sections, 1115.

Les sélections se prennent le premier dimanche de chaque mois, de dix heures à midi, au siège social, hôtel des pompiers. Cubitations, au moins par mois. Age requis, quinze ans accomplis au 1er janvier 1896.

L'assemblée générale obligatoire aura lieu le 29 courant, à dix heures du matin.

Les « Bains Roubaisiens »

Le succès de notre établissement hydrothérapique est incontestable. Pendant la semaine du 5 au 11 janvier 1895 baigneurs ont pris leurs ébats dans la piscine et 345 ont eu recours aux baignoires et à l'hydrothérapie.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 6 au 11 janvier 1896

	Nombre de colis	kilogs
Soies	11	1.000
Laines peignées . . .	3.343	575.005
Laines mêlées	1.161	146.815
Laines blousses . . .	41	3.082
Cotons	457	47.321
Totaux	5.013	574.170

Marché à terme : Néant.
Décroisage, 30 opérations.
Tirage, 736 12 opérations.

Le Directeur,
L. PIPPER.

AVIS

La Maison **J. BELIN**, à Premeaux, Bourgogne, successeur de Ch. Vincent, a l'honneur d'informer le public, qu'elle n'est plus représentée par M. PAUL GRIMONPREZ, 53, rue des Arts, à Roubaix. (3.14.17)—2403

THE CHAMBARD
LE PLUS AGREABLE DES PURGATIFS

TOURCOING

Aubade au Maire

Hier à onze heures du matin, la Fanfare du Petit-Château et la Société municipale de gymnastique et d'armes l'*Union Tourquennoise*, se sont rendues au domicile de M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing, pour lui offrir une aubade à l'occasion de sa récente promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Les deux sociétés avaient à leur tête leur Commission respective.

M. Gogueheim, vice-président de la fanfare du Petit-Château, a félicité le premier magistrat de la cité. M. le maire a remercié en excellents termes.

M. le président de l'*Union Tourquennoise* a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Maire,

Je suis heureux et fier de pouvoir vous présenter nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre élévation au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Avec toute la population tourquennoise, nous nous sommes réjouis à l'annonce de cette récompense si justement décernée au magistrat qui pendant près de 20 ans a consacré aux affaires de la ville tant de sagesse et tant de dévouement.

Nous savons que cette distinction a été pour vous une grande satisfaction, car vous n'avez jamais rien voulu solliciter pour vous. Nous pouvons permettre en cette circonstance d'accorder un souvenir et de récompenser celui qui a su apprécier vos grandes qualités et forcer votre modestie en attirant sur vous l'attention du gouvernement.

Avec des hommes de cette trempe, vous, et lui, la ville de Tourcoing ne peut que grandir et prospérer.

M. le Maire a de nouveau remercié, puis le champagne a été offert aux membres des deux Sociétés au nombre de 160.

☆

Chez M. Delannoy. — En quittant la maison du maire, les Sociétés se sont formées en cortège et se sont rendues rue de Dunkerque, au domicile de l'excellent et sympathique monsieur de l'*Union Tourquennoise*, M. Delannoy, nommé officier d'Académie.

Des compliments vifs et sincères ont été échangés.

M. Delannoy a été très sensible à la démonstration sympathique dont il a été l'objet.

La maison n'étant pas très spacieuse, c'est par groupe de vingt que gymnastes et musiciens sont entrés pour choquer leur verre en l'honneur du nouveau promu.

Revue aux pompiers

Hier, à 8 heures du matin a eu lieu dans la cour de la Caserne des sapeurs-pompiers une revue à laquelle ont pris part tous les hommes du corps caserné et volontaire.

La revue a eu lieu pour le reconnaissance des nouveaux grades, à été passée par M. le commandant Masquelier et le groupe d'officiers.

Elle a été terminée à 8 h. 1/2.

L'incorrigible Porisse

L'ivrogne incorrigible Victor Porisse a commencé l'année 1896 ; samedi soir, il était ivre rue de Lille et fut amené au dépôt par l'agent Benoit.

Porisse est le tort d'agraver encore son cas, d'ivresse en récidive en se rebellant contre le représentant de l'autorité.

LANNOY
Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Tout le monde voudra se rendre compte que par suite du changement de propriétaire, l'Hôtel offre actuellement tout le confort désirable.

Table d'hôte — Consommations de 1re choix
CHAMBRES POUR VOYAGEURS

Haluin. — Un nommé Edmond Dufoux, 38 ans, expulsé de France, depuis cinq ans, qui était venu hier à Haluin voir sa femme qui y réside, n'ayant pas voulu le suivre en Belgique, a été rencontré par les gardes et incarcéré.

LILLE

Accidents

Samedi, vers cinq heures du soir, M. Flament Arthur, 20 ans, chaudronnier, rue de Wazemmes 44, travaillant chez M. Villette, même rue, a eu l'œil gauche légèrement coupé par un éclat d'acier.

Vers 9 heures du soir, Mme Baelde, Victorine, 32 ans, ménagère, demeurant rue de Roubaix 2, est tombée dans la cave de cette maison, et a reçu des contusions qui ont nécessité son transfert à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un pendu

Hier matin, M. Gogniaux Arthur, 40 ans, journalier rue d'Artois, 88, a été trouvé pendu dans une maison inhabitée rue de Wazemmes, 51. M. le docteur Boutry a constaté le décès.

Gogniaux avait été révoqué de la Compagnie des Tramways il y a une quinzaine de jours et depuis ce temps il perdait la tête complètement.

Tentative de vol

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers dix heures et demie, le gardien de la paix Lerusse remarquait son collègue Cabillaud, rue Montebello, lorsqu'il aperçut un individu à cafouchon sur le mur de la compagnie du gaz.

Le brave homme saisit le gaillard d'un vigoureux qui était au pied du mur et le tint en respect, mais deux autres malandrins vinrent au secours du malfaiteur arrêté et malgré toute sa vigueur l'agent dut lâcher prise non sans avoir reçu force horions.

Les trois gredins ont pris la fuite en entendant accourir des gens que les cris de Lerusse avaient attirés.

LE NORD

Verlinghem. — Dans la nuit de samedi à dimanche des voleurs se sont introduits dans la ferme de M. A. Crépin et ont enlevé une grande quantité de viande salée. Ils ont été dérangés au moment où ils détachaient la chèvre pour l'emmener.

Quesnoy-sur-Deûle. — En voulant nettoyer une machine dans l'usine de préparation aux cotons de la filature de MM. Feuillier, Lemahieu et Dhalluin, M. Desiré Declercq, âgé de vingt ans, a eu la main prise dans un engrenage. Il en est résulté l'arrachement de l'extrémité de l'index droit et des déchirures à la main.

— Dans la nuit de vendredi à samedi, plusieurs vols de lapins ont été commis au préjudice de personnes habitant la commune.

Plusieurs chapardages et fractures.

La gendarmerie procède à d'actives recherches et on espère que le voleur ne tardera pas à être mis entre les mains de la justice.

VALENCIENNES

St-Amand. — Procès-verbal pour abandon de stationnement de voitures sans nécessité à été déclaré au nommé Lassiny, marchand de bois au hameau des Bruyères à St-Amand.

Notre-Dame-au-Bois. — Les femmes Brunoen et Gosselin avaient eu mauvaise intelligence et dernièrement elles ont échangé paroles et violences qui ont fait intervenir la gendarmerie. Dame justice réglera cette affaire.

Bruai. — Le nommé Collin Charles qui avait bu plus que de coutume ne sachant probablement plus ce qu'il disait ni pensait a été inconvenant et a giffé la femme Devaux, cabaretière, qui a porté plainte à la gendarmerie.

DUNKERQUE

Constructeurs navalistes. — Nous apprenons que la *Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord*, dont le siège social est à Dunkerque, vient de commander à Sonh-Sighold un vapeur de grand tonnage destiné à son service rapide et régulier entre Dunkerque et les principaux ports de la Méditerranée.

Ce nouveau navire, construit sur un cabarit spécial, aura une machine à triple expansion et sera spécialement aménagé pour le trafic de la Compagnie ; il aura une porte en bœuf de 2,500 tonneaux et réunira tous les perfectionnements réalisés durant ces dernières années en construction navales.

Il portera le nom de « *Ville de Cette* », qui ne figure pas encore dans la nomenclature des navires battant pavillon français.

Ce navire portera à seize le nombre des vapeurs appartenant à cette Société.

LA PÊCHE
en eau douce

Le Comité du Syndicat, a voté à l'unanimité qu'une gratification de 50 francs serait remise au garde-pêche de cette commune de son zèle dans la surveillance du canal de Seclin.

Le garde Ballet a certainement droit aux félicitations de tous et cette marque de satisfaction aura l'approbation générale.

Une prime de 20 francs a été également allouée au garde Mazie, pour les soins qu'il a donnés, l'hiver dernier au Grand-Carré et aussi pour le zèle qu'il apporte à la surveillance de cette pièce d'eau qui est le seul vestige qui nous reste de nos anciennes richesses piscicoles d'autrefois.

☆

Je lis dans une chronique judiciaire les quelques lignes suivantes :

Eaux contaminées. — M. Lauer, directeur de la sucrerie de Cattillon est poursuivi pour avoir jeté dans l'ancienne Sambre des résidus de sa fabrique. Il reconnaît la matérialité des faits.

10 francs d'amende.

Et voilà ! Dix francs d'amende pour avoir empoisonné une rivière, cinquante pour avoir eu l'intention de prendre une ablette à la ligne.

C'est la justice.

Encore faut-il que M. Lauer y ait mis de la bonne volonté. Il a avoué avoir empoisonné la rivière.

Cet aveu inaccoutumé et intempestif a dû joliment chatouiller MM. du Parquet. Pour ne pas faire changer les formules usitées et les remplacer par des constraints absolument oubliées.

Que autre fois, M. Lauer n'avouera plus, il y gagnera dix francs. Il est vrai que le prix d'un poisonnement est plus cher qu'on peut se payer cette fantaisie qui, renouvelée à propos et intelligemment combinée ne peut que donner d'excellents résultats.

C'est un compte facile à faire.

Avec une demi-douzaine d'empoisonnements bien compris, l'hiver sera à tout jamais dépeuplé, ci, soixante francs.

A ce prix, c'est pour rien. M. Lauer pourra se confectionner un superbe pardessus.

Les riverains pourront en être incommodés, malades ou même en mourir, mais les dommages secondaires, mourir de cela ou d'autre chose, il faut toujours finir par là.

Restent les pêcheurs à la ligne, ceux-là comptent encore bien moins. Tous gens de peu, bons tout au plus à mettre dans les urnes leurs bulletins de vote et pourvu qu'on ait l'air de s'intéresser à eux à l'approche du scrutin, c'est largement suffisant.

On ne peut raisonnablement pas pour eux et quelques poissons enlever les riches industriels.

Amoindrir si peu que soit les bénéfices de ces richards, entamer un des billets de mille que rapporte leur industrie, ils seraient à faire.

Les pêcheurs à la ligne du reste deviennent fatigants, on ne les entend pas, on ne plaindra.

Ils le font non seulement en leur nom, mais encore au nom de la fortune nationale, de l'hygiène, etc. Tout cela, des mots.

La fortune nationale, mais elle va bien, le crédit de la France n'a jamais été meilleur et on n'est pas quelques milliards à gagner sur son étoile.

L'hygiène, on y pense, c'est même une des préoccupations constantes de pas mal de nos industriels, à preuve qu'ils figurent sur les listes des conseils de salubrité et qu'il est de leur devoir, à cette titre, de se donner procès-verbal à chaque fois qu'il leur arrive un... accident.

Ce devoir est sacré pour eux et c'est pour cela qu'on en voit tant venir faire leur *mea culpa* devant les tribunaux. Farceurs !

On s'étonne et on déplore la lutte des classes, mais ce sont toutes ces manœuvres, ces injustices qui par leur multiplicité et leur continuité finissent par irriter les petits, les forcent à se liguer contre des abus qu'il serait si facile pourtant d'éviter pour sauvegarder intérêts de l'industrie et encore moins sans menacer sa vitalité.

Que les ascrolutes se donnent la peine de consulter un des nombreux industriels qui s'en tiennent strictement à la lettre de leur contrat avec l'Etat et qui ne vondraient pas modifier leur façon de travailler alors même qu'on leur en laisserait le droit.

Ils en trouveront facilement en France et même dans le Nord.

Alors pourquoi ne pas appliquer la loi ?

Parce qu'elle est trop dure ?

Alors qu'on la modifie et qu'on cesse de l'appliquer dans toute sa rigueur aux pêcheurs à la ligne.

L'article 25 de la loi du 15 avril 1829 est cependant assez précis, le voici :

« Quiconque aura jeté dans les eaux des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire, sera puni d'une amende de trente à trois cents francs et d'un emprisonnement d'un mois à trois mois. »

On les jugea de Cambrai ont-ils pu trouver ladedans les dits francs d'amende appliqués à M. Lauer ?

M. Lauer va croire que je lui veux du mal, rien de moi cette pensée, je parle du principe et n'ai rien non plus que je le trouve du succès mal. Je ne cherche pas plaisir de jeter du poison dans les eaux, comment aurai-l'article 25 que je viens de citer :

« Les dispositions de cet article doivent être entendues dans un sens large et s'appliquent au jeté de toutes sortes de drogues de nature à enivrer le poisson ou à le détruire.

« Les principales substances employées sont la chaux, le noix vomique, le coque du Levant ; mais il est impossible d'en dresser une nomenclature complète ; ce sera au juge correctionnel à apprécier quelles sont les substances dont la nature de celles que prohibe la loi.

« L'intention de se livrer à la pêche n'est pas nécessaire pour constituer ce délit, il suffit que le jeté de drogues ait été volontaire et que l'auteur du fait en ait connu les propriétés spéciales.

« Le mot jeté ne comprend pas seulement l'action proprement dite de jeter, de lancer une substance malfaisante au cours d'eau, mais encore le fait de l'y laisser couler.

» Ainsi tombe sous l'application de l'article 25, le maître d'hôtel qui laisse couler dans une rivière les residus de sa fabrique, sachant qu'ils sont de nature à enivrer ou à détruire le poisson.

« L'empoisonnement du poisson d'un étang vivier ou réservoir ne tombe pas sous l'application de cet article, mais sous celle de l'article 452 du Code pénal. »

Je me gardera d'ajouter quoi que ce soit à ces explications d'un maître en la matière.

C. DELLYS.

☆ ☆

Il est temps de faire rentrer les pétitions qui sont encore entre les mains des pêcheurs. Il ne faut pas attendre le dernier délai pour les retourner à Paris ou aux membres de notre comité qui eux les feront parvenir.

MM. les président des sociétés qui n'ont pas encore envoyé la liste des membres adhérents au syndicat sont priés de le faire au plus vite. Ces listes devraient être dans les mains de notre trésorier depuis longtemps. Ce retard irrite fort travail et pourra être préjudiciable aux retardataires qui à leur tour devront attendre pour le visa de l'ingénieur en chef.

VARIÉTÉS

LE PETIT VEUF

Joseph Merril, le romancier des femmes simples et tendres, dit :

— Avez-vous jamais observé que les hommes si amoureux d'eux-mêmes d'habitude et toujours si disposés à rejeter les ridicules sur leurs voisins font preuve en certaines circonstances d'abnégation héroïque et inconsciente en se jugeant de telle ou telle façon défavorable alors qu'ils ne sont point du tout fautifs.

Cela se produit lorsqu'ils éprouvent une souffrance de gêne ou d'embarras si aiguë qu'elle ne leur permet pas de discerner son origine. Ils ont en ce cas la sensation de cette souffrance et la conviction absolue qu'ils la subissent par leur ridicule.

Et cela est faux, car la plupart du temps c'est le travers, la maladresse, l'irrégularité choquante d'un autre qui vient de frapper leur âme et de l'affecter.

Les tendres, les timides et les artistes s'accusent généralement de cette façon.

Les tendres... Les timides, oui... ceux qui sont habitués à plier, à ployer, à fléchir, à vivre ceux qui ont tort, ceux qui souffrent, ceux qui cèdent... les gens de la trempe de mon petit veuf.

..... Joseph Merril s'arrêta une minute, considéra le cercle esthétiquement élégant des snobs et des jolies femmes, se demanda s'ils comprendraient l'histoire qu'il voulait dire ; puis, plein d'espoir dans son talent et dans l'admiration acquise par avance, il continua :

— Mon petit veuf... Je l'ai rencontré sur le boulevard.

Il avait ce jour-là une grande redingote noire, un chapeau de paille crêpe avec des bords sans grâce, une minuscule cravate de soirée, des souliers vernis, *des bas fantaisies — et une* immense bouillonnée dont une boutonnière était salie.

A ses côtés marchait son petit garçon élégant en cloche des bons livres et qui flottait lamentablement dans un large pantalon tirebouchonnant.

L'homme et le petit ne se parlaient guère. Le petit, très affairé, butait du nez à toutes les vitrines, cherchait à se rendre compte pour une contemplation admirative et s'efforcait apparemment, en petit homme pratique, de conserver le plus de deux souverains possible dans son unique et précieux gousset de sortie devant les vitrines insinuent bien autrement que son père.

Celui-ci demeurait dans une rêverie morose, s'arrêtait machinalement toutes les fois que son enfant avait trouvé un objet à sa convoitise, restait là des minutes debout, attendant la fin de la séance, et repartait ensuite du même pas transparent, sans une impatience dans le geste ou dans la voix. En réalité il s'ennuyait considérablement. Petit veuf malheureux point encore habitué à son veuvage, la présence d'une femme lui faisait douloureusement défaut. Dans son petit cercle de petites gens, il était maintenant comme amoindri et diminué de tout prestige, certainement les demoiselles de la « société », pour lesquelles il n'était plus un jeune homme, et qui toutes d'ailleurs avaient connu la pauvre morte, une amie; se plaisant médiocrement parmi les femmes, et les dames mûres à cause de son caractère gamin.

Aussi, couraillait-il quelque peu.

Le soir — son petit restait toute la semaine en pension — après avoir mal et achevé sa journée bête de petit employé honnête, il remontait les boulevards comme maintenant, à pas lents, avec un vague besoin de poésie incomprise au fond de l'âme, qui se traduisait effectivement par des appétit de matérialités.

Les rouleuses le trouvaient rarement farouche. Il n'avait guère que vingt-sept ans, et, quand il rentrait chez lui le soir, tout seul, c'était vraiment trop triste. Aussi les suivait-il volontiers. Elles lui plaisaient par leurs façons franches, envahissantes, conquérantes, avec tout de suite des mots brutaux, destructeurs de gênants préliminaires, qu'elles prononçaient.

Un choc et il était dans leur atmosphère vicieuse de prime abord, sans réflexion, alors que pour arriver au même point avec d'autres femmes il aurait fallu d'innombrables circonvolutions, fadaises, paroles, toute une progression amoureuse qui l'anéantissait, lui, rêveur et timide, au point de lui enlever le désir.

Les filles seules, en une minute, pouvaient remplacer la longue cohabitation prénuptiale, laquelle avait dissipé la gêne, l'embarras et la pudeur du petit veuf.

Ce qui aurait dû l'effarouncher, lui, un tendre, le conquérait. Au reste, avait-il un succès relatif auprès des dames qui, d'avance, sentaient en lui un vaincu à son altitude de provincial sentimental, de Parisiennes de Paris cependant par certains côtés et imperceptiblement gavroche.

☆ ☆

Ce jour-là donc, lorsque je le vis, il marchait de la manière que je viens de décrire, avec son gosse à ses côtés, lorsqu'une femme passa devant eux. Oh ! pas une femme du monde, assurément, ni même une grande cocotte, une fille peut-être..., probablement. Avec elle était une amie, et toutes deux le frôlèrent dans leur course. Il les regarda, la première des deux femmes retourna la tête, mais alors, elle eut un petit cri de surprise et lui sourit d'insistante façon.

Le petit veuf, avec un involontaire mouvement de joie et de fierté, lui rendit ce sourire comme quelqu'un qui reconnaît et qui n'est pas fâché de reconnaître, mais, presque aussitôt, il devint tout rouge et, machinalement, ainsi son petit bonhomme par la main. L'acte fut spontané et fait de sa part presque un avertissement, il signifiait clairement pour d'une comme immédiate et prédéchée de la femme, l'enfant était présent.

Cela fut très touchant et donna l'impression des collégiens qui, sortant le dimanche avec leur famille et rencontrant sur leur route un ouvrier un peu trop tapageur dont l'œil insiste, parchant de lui, le regard de leur père en se rapprochant de lui, le prend par le bras, le fait faire voir que l'on est « en famille » et que la moindre impertinence aurait des résultats désagréables.

Comme il y avait une poussée de la foule, la femme s'était arrêtée avec sa compagne et fixait toujours mon ami, le regard d'abord promenant, d'une aimable vicissure, s'amollissait peu à peu en se portant sur le mutilard.

Le petit veuf, sans savoir pourquoi, se sentait très malheureux.

La scène précédente il avait trouvé la femme presque à la même place. Il lui avait parlé le premier, cette fois par exception, et elle lui avait déclaré être couturière.

Il en avait bien eu quelque chose trouvant chez elle tous les habitués menus détails des autres filles, mais il était obligé à la persistance sans toutefois y prendre pour l'assujettissement de son amour-propre.

Au reste, pressé par elle, il avait dit même chose, et pour se hausser dans sa propre estime, il mettait tous ses efforts à les écouter.

Celle-ci avait été d'une correction parfaite, très complaisante avec cela, et faisant nombre d'un grand cœur. Une excellente fille.

Il ne savait pourquoi il lui avait tout raconté. La mort de sa femme..., sa solitude... les gentillesses de son petit garçon :

— Comment, tu as un petit garçon !

Mais oui.

— Oh ! que je voudrais le connaître.

Cela l'avait un peu refroidi. Il avait jugé inutiles et honteuses ses confidences et s'était juré de ne plus retourner là. Il avait tenu parole... pourquoi ? C'avait été pourtant des moments parfaits !

. . . . . .

Le regard pesait toujours, et, très distinctement, il y devinait la pensée : C'est ça son petit garçon ?... »

Puis dans l'attendissement de la pruelle : « Il est gentil ! »

Et le désir exprimé l'autre soir lui revenant à l'esprit : « Je voudrais bien le connaître ! »

Eh bien, elle le connaissait maintenant. Et, sincèrement, elle le trouvait gracieux... très joyeusement, très maternellement heureuse.

Mais le regard fixe de nouveau le père, et alors le frêpil au fixité éloquente et vicieuse : il rappela, il parla clairement mais sans tact de la soirée passée...

Il eut tort, après le précédent.

Le petit veuf en fut choqué et douloureusement. Mais, vous vous rappelez ce que je vous ai dit, méfiantes, des humbles, des timides, des artistes. L'humble, le timide, ici encore n'interprète pas logiquement sa gêne et son oppression. Comme tous les faibles, il crut que la cause en venait de lui-même ; de bonne foi, il souffrit de son état actuel, de ce qu'il paraissait être physiquement, et ce fut le petit enfant, autre faible plus faible qui en pâtit.

Le petit veuf, gêné par le regard pensa : « Je suis grotesque, avec ce gosse ! » Et, comme le « gosse restait depuis une éternité le nez collé à une devanture. il l'interpella et le sainit par la main rudement :

— Viens, mon ami viens donc; grosse bête !...

Et bien vite il partit.

. . . . . .

« Je suis grotesque avec ce gosse ! »...

Notre ami, dîné douce main éclairée en certaines matières, sentait l'anomalie choquante qui sépare le père de l'amoureux. L'amour de la paternité, le conservait en dehors du principe.

Il souffrait de voir réunis la bête humaine, l'homme de joie d'une soirée, et le viell ami plus âgé qui protège et aime d'imitié tendre. Mais non, il n'était pas grotesque avec son gosse ».

La joie bête donnée et reçue était un fait vague, passé, anéanti, inexistant, l'enfant, l'être humain merveilleusement touchant existait seul; la paternité était la seule vérité, vivante, existante, point grotesque, mais belle dans sa solitude et sa pureté.

Ce qui était grotesque, ce qui était malfaisant c'était le regard double de la fille,... c'était lui qui l'avait fait accuser.

Par lui seul, se manifestait la réunion des deux rôles incompatibles chez le bonhomme, cette réunion qui le faisait souffrir et s'accuser à faux ! Non, il n'était pas grotesque, le petit veuf! trop humble, trop injustement humilié.

Le regard éteint, la fille partie, le souvenir mort, il restait sur le boulevard avec son gosse, point ridicule, mais esthétiquement harmonieux sans prétexte même pour subjectiver dans son inconscience timide une objective et douloureuse anomalie.

☆ ☆

Avec un flux de protestations admiratives, on entoura Joseph Merril. Les snobs applaudirent, les femmes se disaient conquises, ces compliments tombèrent vagues et vains. Ce fut un vrai succès.

Pourtant le romancier restait morose, avec, au front, un pli de mécontentement, et une amertume méprisante dans le regard.

— Au fond, pensa-t-il, j'ai été stupide avec mon histoire... je devrions gêner.

Mais cette conviction ne dura pas longtemps. Il réhéchit, son visage se rasséréna, et comme il se remémorait le récit qu'il venait de faire, il sourit ironiquement à lui-même et pensa : « Mon histoire est touchante et mon esprit est exquis.

J'ai été éloquent, j'ai été moralisé, j'ai été sensationnel. Je suis un de ces artistes qui, comme le petit veuf. Seulement, je suis dans un milieu d'imbéciles, je détonne. S'ils ont compris, ils n'ont pas apprécié, et, je le vois bien, ce qui m'a rendu maussade, c'est l'absence de compliments « typiques », de compliments justes, de compliments « mêtier » Même une critique de cette sorte vaut mieux qu'une admiration vague de bourgeois.

L'éloge faux est l'exaspération de notre métier le compliment ou la critique exacte en est le bienfait... Oh ne me verre plus ici.

Puis, en mettant son pardessus dans l'antichambre il murmura :

— Oui, oui,... c'est bien exact..., les humbles et les vrais artistes...

Et avec un sourire : « Le petit veuf... et moi !»

Edmond SER.

PASSE-TEMPS

Problème. — Une barrique contient 300 litres de vin, une autre barrique en contient 200 litres de qualité différente.

On voudrait retirer de chaque barrique un même nombre de litres de vin, mettre dans la première ce qu'on aura été de la seconde et dans la seconde ce qu'on aura été de la première, de manière à obtenir deux mélanges de même qualité. Combien devra-t-on tiler de vin de chaque barrique ?

Les noms des personnes nous ayant envoyé la solution juste de ce problème seront insérés dans notre numéro de lundi prochain. Prière d'écrire sur l'enveloppe le mot : Problème.

Solution du dernier problème :

La première dame ayant acheté les $\frac{3}{5}$ — de la pièce, la seconde, qui prend la moitié du reste $\frac{1}{2}$ en achète — et la première en a ainsi — de $\frac{2}{5}$ plus que la seconde. Ces — de la pièce valent $2^{\circ}95$. Donc la première a une longueur de $\frac{2}{5}{}^{\circ}95 : \frac{2}{5} = 2^{\circ}95 \times \frac{5}{2} = 7^{\circ}375$. Toute la pièce s'étant vendue au prix de 24 fr., le marchand en a retiré 24 fr. $\times$ 7. 375 = 177 fr. qui représentent les $\frac{115}{100}$ du prix d'achat. Donc ce prix d'achat est 177 fr. : $\frac{115}{100}$ = 177 fr. $\times \frac{100}{115}$ = 153 fr. 90 ; et le bénéfice est 177 fr. — 153 fr. 90 = 23 fr. 90.

Ont trouvé la solution : Paindefer; Alfred du Peignier; Zopaume à Loos; Jules Consrut; Anna et Gabrielle; d'Artagne; un Boulinier de cru; Marie Souffiet, à Lille; Pilafi, à Lannoy ; un Parisien du Mont-de-Terre; Ch. Delecroix; Emile Coppin, à Quesnoy-sur-Deûle; Ernest T. à Creil; André Gourger à Perenchies; Georges M. à Avesnes-les-Aubert ; un Poivrot de chez Trefeile; Petit à Lille.

☆ ☆

Littérature. — Aucune composition sur le *Purgatif* ne nous a garé date d'insertion. Nous donnerons pour la semaine prochaine le sujet suivant : *La Neige*.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). Bureaux à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 heures.

Jeudi 16 janvier 1896,

Spectacle de gala. — Première représentation

LE ROI DE LAHORE

Grand Opéra en quatre actes et cinq tableaux
Musique de Massenet

Etat-Civil de Tourcoing

Du 12 janvier 1896

Publications de mariages. — Entre : Pierre Parent, 20 ans et Marie Tilliez, 21 ans, coiffeurs — Louis Demoor, 23 ans, rattacheur et Marie Vandaele, 22 ans, coigneuse — Charles Spitals, 22 ans, tisseur et Alphonine Ritz, 22 ans, tailleuse — Emile Tournoye, 30 ans, rattacheur et Elise Corvelle, 21 ans, dévideuse — Victor Leclercq, 27 ans, tourneur et Pauline Delannoy, 27 ans, doubleuse — Fernand Dewavrin, 22 ans, fabricant et Marguerite Deletombe, 22 ans, sans profession — Théodore Dandlier, 23 ans, trieur et Philomène Dhaeg, 23 ans, dévideuse — Etienne Ecquenet, 25 ans, rattacheur et Céline Dujardin, 24 ans, soigneuse — Gustave Honnart, 26 ans, monteur en chaînes et Marie Dal, 25 ans, cabaretière — André Motte, fabricant et Marie Mahieu, sans profession — Emile Meurisse, 27 ans, garçon de confiance et Juliette Dumortier, 28 ans, sans profession — Pierre Cortiou, 56 ans, sans profession et Honorine Desvenain, 54 ans, tailleuse — Isidore Vandenabeele, 25 ans, teinturier et Victorine Coeman, 30 ans, repasseuse — Valère Vergotte, 30 ans, garotteur et Maria Brunel, 22 ans, sans profession — Desire Legrand, 28 ans, mécanicien et Léonine Vanschoorisse, 21 ans, demoiselle de magasin.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, 12 janvier 1896.

L'apaisement est partout : au Transvaal où Jameson pris, jugé et condamné à mort, a été tout aussitôt graciié ; en Thessalie où l'ultimatum grec a été accepté vivement dans toutes les capitales européennes et grâce à des conditions favorables a relevé le niveau de la cote.

Le 3 0/0 s'affermit à 101.35.

Le 3 1/2 s'est relevé 105.50.

Le Crédit Foncier remonte à 667.50 par le détachement de son coupon, représentant 10,750,000 francs de nouveaux prêts.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 565.

La Société Générale qui vient de terminer l'année avec un bénéfice supérieur de 4 millions à l'exercice précédent, tend à s'affermir de plus en plus au-dessus de pair.

Le Crédit Lyonnais donne lieu à des transactions actives vers 765.

Le chemin de fer du Nord 1 0/0 de 1875 nets sur les obligations foncières 4 0/0 de Tunisie a ramené ces titres à 475.25, cours avantageux, en égard à la solidité et au remboursement prochain.

L'action du Bon Marché Auber a vivement progressé à 1150 ; le redressement de la cote doit se poursuivre.

On sait que la Compagnie des Eaux de Bayonne émettra le 14 courant 15,000 actions nouvelles de 100 francs.

L'objet de cette augmentation de capital est de permettre à Compagnie de diriger les eaux de cette particulière vers une dérivation d'installation des colonnes montantes auxquelles elle se décident pas volontiers, à charge par les propriétaires de verser à la compagnie une redevance de 5 0/0 sur le coût de cette installation.

Les actions de 25 fr. de la Total Gold Extraction Co se traitent à 60 fr., en hausse de 10 fr. depuis leur apparition sur le marché.

Cette Société a pour but de mettre en exploitation le procédé Ricaud qui permet d'extraire l'or des résidus jusqu'à la dernière parcelle.

Avec la méthode de la cyanuration, qui était cependant le dernier mot de l'art, c'est tout juste si les parcomètres ne laissaient pas 60 à 70 0/0 de l'or qu'il renferme : le reste était perdu. Il n'en sera plus de même à l'avenir grâce à la féconde découverte de M. Ricaud.

Après les débats qui viennent d'avoir lieu à la Chambre au sujet des phosphates d'Algérie, la Société Nationale des Phosphates et Produits est toute récente, semble survenir au temps opportun pour prendre une place toute indiquée. Les encouragements que donne au développement tant de la part de l'opinion publique que de celle de l'administration.

La Sellagoli Gold entretient un bon courant de transactions de 29 à 29.50.

Les Chemins Français sont recherchés.

CONNAISSANCES UTILES

Lavage des foulards de soie. — Le lavage des foulards de soie demande des soins spéciaux. Voici comment il convient de procéder :

Nettoyez-les d'abord en les passant dans un savonnage à froid, puis rincez et ressuyez-les. Vous faites alors bouillir du son dans de l'eau, une poignée par foulard, vous filtrez cette décoction à travers un linge, puis vous y laissez tremper quelque temps les foulards ; ensuite on les presse, on les suspend et on les repasse légèrement étant encore un peu humides.

Bonhomme Franklin.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à deux conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement. Coupons.
Paiement immédiat et sans frais des **UPONS présentés à l'échéance.**
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

DIABETE
MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE
Guérison rapide, certaine, sans danger, des EOULEMENTS anciens ou récents. Suppression ANTIPATHIQUE du Sucre, Albumine, Douleurs, Soif, Faiblesse, Maigreur, Impuissance. Dr Chevalier, Pharmacien de 1re classe, 30, Cours de Vincennes, Paris. Le flacon 6 fr. Le Litre 20 fr. Le Litre 20 fr. Le Litre 20